



SYNDICAT DE L'ORGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024

#### N°2024.16 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

#### Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,  
Thierry DEGIVRY, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,  
Francis SAINT-PIERRE, 4<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Magali HAUTEFEUILLE, 5<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7<sup>e</sup> vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
Pierre LE FLOC'H, 8<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,  
Fabrice ARBELET, 11<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Nicolas FOUQUE, 12<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
William BERRICHILLO, 13<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,  
Camille BERTINE, 14<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier MARCHAU, 15<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,  
Gérard KERVRAN, 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

#### Etaient excusés :

Fatima OGBI, 3<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,  
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Gilles FRAYSSE, 10<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Jean-Claude DESILE, 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,  
Sylvain TANGUY, 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Emmanuel DASSA, 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,



SYNDICAT DE L'ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024**

**N°2024.16 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**VU** les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisé,

**VU** le tableau des effectifs présenté en Bureau syndical le 4 juin 2024,

**CONSIDERANT** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services et dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin de prendre en compte les mouvements de personnels et d'assurer des ouvertures de postes pour des recrutements, promotions internes et avancement de grades ou modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à modifier le tableau des effectifs, tel que présenté en annexe,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 4 juin 2024,

**Le Président**

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

**Le secrétaire de séance**

Thierry DEGIVRY

SYNDICAT DE L'ORGE

TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE - BUREAU DU 04/06/2024

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Postes pourvus au 03/05/2024	Evolution des postes pourvus depuis le 13/05/2023	Recrutements en cours	Statut FONCTIONNAIRE	Statut STAGIAIRE	STATUT CONTRACTUEL	Commentaires
<b>Filière ADMINISTRATIVE</b>									
Attaché hors classe	A	0	0	0	0	0	0	0	
Attaché principal	A	2	2	+1	0	2	0	0	
Attaché	A	8	3	0	2	2	0	1	Recrutement d'1 responsable des marchés publics et 1 juriste 2 dossiers de promotion Interne 2024
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	3	-1	0	3	0	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	7	5	0	0	2	0	3	
Rédacteur	B	4	2	-1	0	1	0	1	3 dossiers de promotion Interne 2024
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	10	8	+1	0	8	0	0	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5	2	0	0	2	0	0	1 avancement de grade au 01/10/2024
Adjoint administratif	C	10	6	+1	2	3	1	2	2 recrutements d'assistants administratifs
Total des agents de la filière administrative		50	31		4	23	1	7	
<b>Filière FONCTIONNAIRE</b>									
Animateur principal 2e classe	B	1	1	0	0	1	0	0	
Animateur	B	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint d'animation	C	2	2	0	0	2	0	0	
Total des agents de la filière animation		3	3		0	3	0	0	
<b>Filière TECHNIQUE</b>									
Ingenieur en chef hors classe	A	1	1	0	0	1	0	0	
Ingenieur chef	A	0	0	0	0	0	0	0	
Ingenieur hors classe	A	1	0	0	0	0	0	0	1 avancement de grade au 01/09/2024
Ingenieur principal	A	6	5	+1	0	4	0	1	1 avancement de grade au 15/12/2024
Ingenieur	A	23	20	-1	0	8	0	12	1 dossier de promotion Interne 2024
Technicien territorial principal de 1re classe	B	10	7	+2	0	7	0	0	2 avancements de grade au 01/01/2024 + 1 avancement de grade au 01/07/2024 Recrutement d'1 technicien en mesure et automatisation + Recrutement d'1 technicien spécialisé en assainissement Subv réglementaire des stations d'épuration
Technicien territorial principal de 2ème classe	B	20	16	0	2	4	0	12	
Technicien territorial	B	4	2	-1	0	2	0	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	0	1	0	0	
Agent de maîtrise	C	13	10	0	0	9	1	0	1 dossier de promotion Interne 2024
Adjoint technique principal de 1re classe	C	9	7	+2	0	6	0	1	1 avancement de grade au 01/07/2024
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	10	3	-3	0	3	0	0	4 avancements de grade (3 au 01/07/2024 et 1 au 01/11/2024) Recrutement de 2 agents d'entretien des espaces naturels + Recrutement d'1 élagueur
Adjoint technique	C	29	25	+1	3	19	0	6	
Total des agents de la filière technique		127	97		5	64	1	32	
<b>Total général des agents des 3 filières</b>		<b>180</b>	<b>131</b>		<b>9</b>	<b>90</b>	<b>2</b>	<b>39</b>	
<b>Les apprentis</b>									
Apprentis		4	3	+1					Rentrée scolaire 2023-2024 : Services Aménagement Rivière/Paysage + Communication + GCAP Rentrée scolaire 2024-2025 : Services Aménagement Rivière/Paysage + Communication + EUND + Informatique
<b>Les emplois fonctionnels</b>									
Directeur général des services	A	1	0						
Directeur général adjoint des services	A	3	0						
<b>Total des emplois fonctionnels</b>		<b>4</b>	<b>0</b>						



SYNDICAT DE L'ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024**

**N°2024.17 : OCTROI D'UN CONGE BONIFIE AVEC UNE INDEMNITE DE CHERTE DE VIE AVEC PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT**

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

**Etaient présents :**

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,  
Thierry DEGIVRY, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,  
Francis SAINT-PIERRE, 4<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Magali HAUTEFEUILLE, 5<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7<sup>e</sup> vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
Pierre LE FLOC'H, 8<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,  
Fabrice ARBELET, 11<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Nicolas FOUQUE, 12<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
William BERRICHILLO, 13<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,  
Camille BERTINE, 14<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier MARCHAU, 15<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,  
Gérard KERVRAN, 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

**Etaient excusés :**

Fatima OGBI, 3<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,  
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Gilles FRAYSSE, 10<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Jean-Claude DESILE, 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,  
Sylvain TANGUY, 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Emmanuel DASSA, 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,



SYNDICAT DE L'ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 9 AVRIL 2024**

**N°2024.17 : OCTROI D'UN CONGE BONIFIE AVEC UNE INDEMNITE DE CHERTE DE VIE AVEC PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT**

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**VU** les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 14 à 15,

**VU** le décret du 2 juillet 2020 portant réforme des congés bonifiés dans la fonction publique,

**VU** la demande de Madame Valérie Grondin agent du Syndicat, originaire d'une collectivité d'Outre-Mer, de bénéficier d'un congé bonifié,

**CONSIDERANT** qu'une décision de la collectivité est nécessaire pour formaliser l'accord de l'ordonnateur et autoriser le paiement des frais de transport et des indemnités de cherté de vie,

**CONSIDERANT** qu'une mise en concurrence de prestataires de voyages a mis en exergue la meilleure offre du fournisseur Voyages Antillais pour un montant de 2 436€,

**CONSIDERANT** que lors de ce congé, l'agent bénéficie d'une majoration de traitement dont le taux est fonction du département où se déroule le congé. Dans le cas présent, le taux applicable est établi à 35% pour la Réunion,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à octroyer un congé bonifié à Madame Valérie Grondin du 1<sup>er</sup> aout au 31 aout 2024,

**AUTORISE** le Président à engager les dépenses nécessaires pour la prise en charge des frais de transports de l'agent et ses enfants mineurs, entre la métropole et le département de la Réunion,

**AUTORISE** le Président à engager les dépenses nécessaires pour la prise en charge de l'indemnité de cherté de vie, imputée sur la paie de l'agent pour la période concernée,

**DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 4 juin 2024,

  
Le Président  
François CHOLLEY  
SYNDICAT DE L'ORGE

  
Le secrétaire de séance  
Thierry DEGIVRY  
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024

#### N°2024.18 : CONVENTION DE MANDAT POUR LA GESTION DE LA PARTICIPATION DU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) PAR LE SYNDICAT DE L'ORGE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY – ANNULE ET REMPLACE

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

#### Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,  
Thierry DEGIVRY, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,  
Francis SAINT-PIERRE, 4<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Magali HAUTEFEUILLE, 5<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7<sup>e</sup> vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
Pierre LE FLOC'H, 8<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,  
Fabrice ARBELET, 11<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Nicolas FOUQUE, 12<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
William BERRICHILLO, 13<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,  
Camille BERTINE, 14<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier MARCHAU, 15<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,  
Gérard KERVRAN, 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

#### Etaient excusés :

Fatima OGBI, 3<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,  
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Gilles FRAYSSE, 10<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Jean-Claude DESILE, 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,  
Sylvain TANGUY, 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Emmanuel DASSA, 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,



SYNDICAT DE L'ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024**

**N°2024.18 : CONVENTION DE MANDAT POUR LA GESTION DE LA PARTICIPATION DU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) PAR LE SYNDICAT DE L'ORGE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY – ANNULE ET REMPLACE**

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**VU** les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération 2022.52 du Bureau syndical, en date du 6 décembre 2022, autorisant la signature d'une convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Paris Saclay, pour la gestion de la PFAC,

**CONSIDERANT** que l'objet de la présente délibération est de proposer une convention modifiée, qui intègre la création d'une régie de recettes à la demande du trésorier de la collectivité et qui octroie la prise en charge par la communauté d'agglomération de la moitié de salaire correspondant au poste créé pour le besoin par le Syndicat de l'Orge,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

**ANNULE** la délibération 2022.52 du 6 décembre 2022,

**AUTORISE** le Président à signer une convention de mandat pour la gestion de la participation du financement de l'assainissement collectif avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

**DIT** que les dépenses et crédits correspondants seront inscrits au budget,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 4 juin 2024,

**Le Président**  
  
**François CHOLLEY**  
SYNDICAT DE L'ORGE

**Le secrétaire de séance**  
  
**Thierry DEGIVRY**  
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024

#### N°2024.19 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE CONTROLE DE BATIMENTS COLLECTIFS A DOURDAN ET A FORGES LES BAINS

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

#### Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,  
Thierry DEGIVRY, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,  
Francis SAINT-PIERRE, 4<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Magali HAUTEFEUILLE, 5<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7<sup>e</sup> vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
Pierre LE FLOC'H, 8<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,  
Fabrice ARBELET, 11<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Nicolas FOUQUE, 12<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
William BERRICHILLO, 13<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,  
Camille BERTINE, 14<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier MARCHAU, 15<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,  
Gérard KERVRAN, 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

#### Etaient excusés :

Fatima OGBI, 3<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,  
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Gilles FRAYSSE, 10<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Jean-Claude DESILE, 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,  
Sylvain TANGUY, 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Emmanuel DASSA, 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,



SYNDICAT DE L'ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024**

**N°2024.19 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE CONTROLE DE BATIMENTS COLLECTIFS A DOURDAN ET A FORGES LES BAINS**

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**VU** les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il a été décidé de lancer une campagne de contrôles des bâtiments collectifs sur les communes de Dourdan et Forges les Bains pour un montant de 15 283 € HT,

**CONSIDERANT** que l'ensemble des contrôles concerne 64 appartements répartis dans 13 copropriétés et 15 immeubles,

**CONSIDERANT** que cette opération est subventionnable par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental de l'Essonne,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne,

**DIT** que les crédits et dépenses correspondants seront inscrits au budget,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 4 juin 2024,

Le Président

François CHOLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

Le secrétaire de séance

Thierry DEGIVRY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024

#### N°2024.22 : ACQUISITION PARTIELLE DES PARCELLES AW N°428,429,430,511,513 SUR LA COMMUNE DE SAVIGNY SUR ORGE

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

#### Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,  
Thierry DEGIVRY, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,  
Francis SAINT-PIERRE, 4<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Magali HAUTEFEUILLE, 5<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7<sup>e</sup> vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
Pierre LE FLOC'H, 8<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,  
Fabrice ARBELET, 11<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Nicolas FOUQUE, 12<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
William BERRICHILLO, 13<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,  
Camille BERTINE, 14<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier MARCHAU, 15<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,  
Gérard KERVRAN, 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

#### Etaient excusés :

Fatima OGBI, 3<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,  
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Gilles FRAYSSE, 10<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Jean-Claude DESILE, 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,  
Sylvain TANGUY, 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Emmanuel DASSA, 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,



SYNDICAT DE L'ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024**

**N°2024.22 : ACQUISITION PARTIELLE DES PARCELLES AW N°428,429,430,511,513 SUR LA COMMUNE DE SAVIGNY SUR ORGE**

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**VU** les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la stratégie foncière du Syndicat,

**CONSIDERANT** que La commune de Savigny-sur-Orge avait inscrit au PLU comme emplacement réservé la rue des Prés Saint Martin en vue d'un projet d'aménagement d'une promenade assurant la continuité de la promenade de l'Orge interrompue à cet endroit,

**CONSIDERANT** que dans le cadre d'un projet de construction au 52 / 60 rue des Prés Saint Martin à Savigny-sur-Orge, le Groupe PICHET a contacté le Syndicat,

**CONSIDERANT** que la cession de 151m<sup>2</sup>, extrait des parcelles cadastrées section AW n° 428,429,430,511,513, correspond à une bande d'environ 29 mètres linéaires côté berge, sur une profondeur de 4,19 à 5,49 mètres,

**CONSIDERANT** que le prix de vente convenu est de 1 050€ pour l'ensemble des terrains cédés,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à réaliser l'acquisition des parcelles AW n°428, AW n°429, AW n°430, AW n°511, AW n°513 sur la commune de Savigny-sur-Orge, à signer toutes les pièces nécessaires et prendre en charge les frais attenants.

**DIT** que les crédits et dépenses correspondants seront inscrits au budget,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 4 juin 2024,

  
Le Président  
François CHOLLEY  
SYNDICAT DE L'ORGE

  
Le secrétaire de séance  
Thierry DEGIVRY  
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024

#### N°2024.23 : ACQUISITION DES PARCELLES ZD N° 12 ET B N°375, ET CREATION D'UNE SERVITUDE SUR LA PARCELLE ZB N°58 SUR LA COMMUNE DE PECQUEUSE

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

#### Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,  
Thierry DEGIVRY, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,  
Francis SAINT-PIERRE, 4<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Magali HAUTEFEUILLE, 5<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7<sup>e</sup> vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
Pierre LE FLOC'H, 8<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,  
Fabrice ARBELET, 11<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Nicolas FOUQUE, 12<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
William BERRICHILLO, 13<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,  
Camille BERTINE, 14<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier MARCHAU, 15<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,  
Gérard KERVRAN, 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

#### Etaient excusés :

Fatima OGBI, 3<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,  
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Gilles FRAYSSE, 10<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Jean-Claude DESILE, 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,  
Sylvain TANGUY, 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Emmanuel DASSA, 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,



SYNDICAT DE L'ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024**

**N°2024.23 : ACQUISITION DES PARCELLES ZD N° 12 ET B N°375, ET CREATION D'UNE SERVITUDE SUR LA PARCELLE ZB N°58 SUR LA COMMUNE DE PECQUEUSE**

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**VU** les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la stratégie foncière du Syndicat,

**CONSIDERANT** que le Syndicat a réalisé une station de traitement à filtres plantés de roseaux à Pecqueuse, sur des parcelles communales,

**CONSIDERANT** que deux régularisations d'urbanisme doivent être menées :

- Une acquisition au niveau de la parcelle ZD n°12, où a été réalisé le bassin de stockage,
- Une division au niveau de la parcelle B n°375 afin d'acquérir le terrain sur lequel se situe le poste de relevage,
- La création d'une servitude sous le chemin rural, parcelle ZB n°58, où se situe le réseau unitaire qui relie les 2 équipements.

**CONSIDERANT** que les cessions se font à l'euro symbolique et que la servitude n'entraîne pas d'indemnisation,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à réaliser l'acquisition totale de la parcelle ZD n°12, l'acquisition partielle de la parcelle B n°375 sur la commune de Pecqueuse, à signer toutes les pièces nécessaires et prendre en charge les frais attenants.

**AUTORISE** le Président à mettre en place une servitude sur la parcelle ZB n°58 de la commune de Pecqueuse et à signer toutes les pièces nécessaires,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 4 juin 2024,

**Le Président**  
  
**François CHOLLEY**  
SYNDICAT DE L'ORGE

**Le secrétaire de séance**  
  
**Thierry DIGIVRY**  
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024

#### N°2024.24 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE ILE DE FRANCE MOBILITE ET LE SYNDICAT DE L'ORGE

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

#### Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,  
Thierry DEGIVRY, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,  
Francis SAINT-PIERRE, 4<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Magali HAUTEFEUILLE, 5<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7<sup>e</sup> vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
Pierre LE FLOC'H, 8<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,  
Fabrice ARBELET, 11<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Nicolas FOUQUE, 12<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
William BERRICHILLO, 13<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,  
Camille BERTINE, 14<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier MARCHAU, 15<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,  
Gérard KERVRAN, 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

#### Etaient excusés :

Fatima OGBI, 3<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,  
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Gilles FRAYSSE, 10<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Jean-Claude DESILE, 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,  
Sylvain TANGUY, 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Emmanuel DASSA, 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024**

**N°2024.24 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE ILE DE FRANCE MOBILITE ET LE SYNDICAT DE L'ORGE**

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**VU** les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que la proximité du projet du T7 à Juvisy-sur-Orge et du projet de réouverture de l'Orge, tous deux situés en zone inondable, ont permis d'identifier une opportunité de compensation des remblais du projet T7 par les déblais du projet de réouverture de l'Orge,

**CONSIDERANT** que les services instructeurs du dossier d'autorisation environnementale du projet du T7 ont donné leur accord quant à cette possibilité de compensation,

**CONSIDERANT** que les travaux financés au titre de la présente convention correspondent aux travaux nécessaires pour réaliser l'équilibre déblais-remblais du projet T7 dans le centre de Juvisy-sur-Orge,

**CONSIDERANT** que sur les 3 700m<sup>3</sup> déblayés par le Syndicat de l'Orge, 1 085m<sup>3</sup> doivent l'être pour le T7, soit 30 % et que le financement d'IDFM s'élèverait à 484 725 €,

**CONSIDERANT** qu'une convention doit être signée pour cadrer la délégation de maîtrise d'ouvrage qui prévoira une compensation financière,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Ile de France Mobilité,

**DIT** que les dépenses et crédits correspondants seront inscrits au budget,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 4 juin 2024,

Le Président  
François CHOILEY  
SYNDICAT DE L'ORGE

Le secrétaire de séance  
Thierry DEGIVRY  
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024

#### N°2024.25 : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REOUVERTURE DE L'ORGE A JUVISY

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

#### Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,  
Thierry DEGIVRY, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,  
Francis SAINT-PIERRE, 4<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Magali HAUTEFEUILLE, 5<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7<sup>e</sup> vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
Pierre LE FLOC'H, 8<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,  
Fabrice ARBELET, 11<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Nicolas FOUQUE, 12<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
William BERRICILLO, 13<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,  
Camille BERTINE, 14<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier MARCHAU, 15<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,  
Gérard KERVRAN, 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

#### Etaient excusés :

Fatima OGBI, 3<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,  
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Gilles FRAYSSE, 10<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Jean-Claude DESILE, 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,  
Sylvain TANGUY, 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Emmanuel DASSA, 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,



SYNDICAT DE L'ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024**

**N°2024.25 : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REOUVERTURE DE L'ORGE A JUVISY**

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**VU** les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que le projet de réouverture de l'Orge a été validé par l'ensemble des partenaires du projets :

- Les financeurs : Agence de l'Eau Seine Normandie, Le département de l'Essonne, La métropole du Grand Paris,
- Les maitres d'ouvrages : Le Syndicat de l'Orge et la commune de Juvisy-sur-Orge,

**CONSIDERANT** que Le projet comporte 2 volets distincts :

- La réouverture de l'Orge comprenant la création du nouveau cours d'eau à la charge du Syndicat de l'Orge,
- L'aménagement des espaces publics comprenant la désimperméabilisation et de la réduction d'îlot de chaleur à la charge de commune,

**CONSIDERANT** que pour faciliter le pilotage de l'opération, aussi bien opérationnel que financier, il est nécessaire de définir un seul porteur de projet et que le Syndicat par sa compétence technique et ses missions est naturellement fléché comme tel,

**CONSIDERANT** qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour formaliser ce montage,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Juvisy-sur-Orge et toutes les pièces afférentes,

**DIT** que les dépenses et crédits correspondants seront inscrits au budget,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 4 juin 2024,

**Le Président**  
  
François CHOLLEY  
SYNDICAT DE L'ORGE

**Le secrétaire de séance**  
  
Thierry DEGIVRY  
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024

#### N°2024.26 : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE VERBALISATION ELECTRONIQUE PAR LA BRIGADE DE L'ORGE

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

#### Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,  
Thierry DEGIVRY, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,  
Francis SAINT-PIERRE, 4<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Magali HAUTEFEUILLE, 5<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7<sup>e</sup> vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
Pierre LE FLOC'H, 8<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,  
Fabrice ARBELET, 11<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Nicolas FOUQUE, 12<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
William BERRICHILLO, 13<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,  
Camille BERTINE, 14<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier MARCHAU, 15<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,  
Gérard KERVRAN, 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

#### Etaient excusés :

Fatima OGBI, 3<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,  
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Gilles FRAYSSE, 10<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Jean-Claude DESILE, 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,  
Sylvain TANGUY, 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Emmanuel DASSA, 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,



SYNDICAT DE L'ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024**

**N°2024.26 : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE VERBALISATION ELECTRONIQUE PAR LA BRIGADE DE L'ORGE**

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**VU** les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que les agents de la Brigade de l'Orge du Syndicat ont été assermentés et peuvent, à ce titre, dresser des procès-verbaux,

**CONSIDERANT** que ces procès-verbaux, sous forme électronique, pourront aboutir à une verbalisation des contrevenants pour des infractions d'atteinte à l'environnement marquantes (barbecues, circulation de véhicules, arrachages de plantes...),

**CONSIDERANT** que les infractions relevées par les agents de la Brigade de l'Orge suivront les codes NATINF,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé d'utiliser les procès-verbaux électroniques mis à disposition par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) et que l'accès à ce service nécessite l'établissement d'une convention,

**CONSIDERANT** que l'équipement est mis à disposition à titre gracieux, car la structure ne dépasserait pas 500 verbalisations par an,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à signer une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire du Syndicat de l'Orge.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 4 juin 2024,

Le Président  
François CHOLLEY  
  
SYNDICAT DE L'ORGE

Le secrétaire de séance  
Thierry DEGIVRY  
  
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024

#### N°2024.27 : EQUIPEMENT DE PROTECTION DE LA BRIGADE DE L'ORGE

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

#### Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,  
Thierry DEGIVRY, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,  
Francis SAINT-PIERRE, 4<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Magali HAUTEFEUILLE, 5<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7<sup>e</sup> vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
Pierre LE FLOC'H, 8<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,  
Fabrice ARBELET, 11<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Nicolas FOUQUE, 12<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
William BERRICHILLO, 13<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,  
Camille BERTINE, 14<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier MARCHAU, 15<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,  
Gérard KERVRAN, 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

#### Etaient excusés :

Fatima OGBI, 3<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,  
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Gilles FRAYSSE, 10<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Jean-Claude DESILE, 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,  
Sylvain TANGUY, 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Emmanuel DASSA, 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,



SYNDICAT DE L'ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024**

**N°2024.27 : EQUIPEMENT DE PROTECTION DE LA BRIGADE DE L'ORGE**

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**VU** les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que les agents de la Brigade de l'Orge du Syndicat ont été assermentés et peuvent, à ce titre, dresser des procès-verbaux,

**CONSIDERANT** qu'à ce jour, sans action de verbalisation, les agents sont régulièrement soumis à des comportements agressifs,

**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer la sécurité des agents dans l'exercice de leurs fonctions, il est proposé d'autoriser le port et le transport d'un gel lacrymogène non létal, qui se présente sous la forme d'une bombe aérosol (classement en catégorie D)

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à équiper les agents de la Brigade de l'Orge d'une arme classée en catégorie D, qui pourront porter et transporter ces équipements dans le cadre de leur mission,

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 4 juin 2024,

  
Le Président  
François CHOLLEY  
SYNDICAT DE L'ORGE

  
Le secrétaire de séance  
Thierry DEGIVRY  
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024

#### N°2024.28 : TRAVAUX DE RENATURATION DE LA SALLEMOUILLE ET DE REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DE MARCOUSSIS

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

#### Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,  
Thierry DEGIVRY, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,  
Francis SAINT-PIERRE, 4<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Magali HAUTEFEUILLE, 5<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7<sup>e</sup> vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
Pierre LE FLOC'H, 8<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,  
Fabrice ARBELET, 11<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Nicolas FOUQUE, 12<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
William BERRICHILLO, 13<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,  
Camille BERTINE, 14<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier MARCHAU, 15<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,  
Gérard KERVRAN, 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

#### Etaient excusés :

Fatima OGBI, 3<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,  
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Gilles FRAYSSE, 10<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Jean-Claude DESILE, 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,  
Sylvain TANGUY, 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Emmanuel DASSA, 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,



SYNDICAT DE L'ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024**

**N°2024.28 : TRAVAUX DE RENATURATION DE LA SALLEMUILLE ET DE REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DE MARCOUSSIS**

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**VU** les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que le projet consiste en la renaturation de la Sallemouille depuis le Parc des Célestins jusqu'à l'impasse de la rue Pasteur (500 ml environ), à la fois grâce à un reméandrage du lit de la rivière ainsi qu'à la suppression d'un obstacle à l'écoulement,

**CONSIDERANT** que les travaux prévoient également la mise en place d'une zone d'infiltration des eaux pluviales préalablement à leurs rejets dans la rivière,

**CONSIDERANT** que du point de vue paysager, le lavoir de la rue Moutard Martin sera restauré comme à son origine, une placette rue Pasteur ainsi qu'un parking désimperméabilisé seront aménagés, de nouvelles portions de chemins seront créées et une partie de la promenade sera réhabilitée,

**CONSIDERANT** que l'opération sera potentiellement financée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil départemental de l'Essonne, le Conseil régional Ile de France,

**CONSIDERANT** que le reste à charge sera réparti entre le Syndicat de l'Orge et la commune de Marcoussis, dans le cadre d'une convention,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil départemental de l'Essonne et du Conseil Régional d'Ile-de-France, pour les travaux de renaturation de la Sallemouille et de requalification de la promenade à Marcoussis.

**AUTORISE** le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Marcoussis,

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 4 juin 2024,

  
Le Président  
François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

  
Le secrétaire de séance  
Thierry DEGIVRY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024

#### N°2024.29 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION ET LA MISE EN CONFORMITE D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES SIS CLOS DE L'AULNAYE A SAINT-YON

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

#### Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier THOMAS, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,  
Thierry DEGIVRY, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,  
Francis SAINT-PIERRE, 4<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Magali HAUTEFEUILLE, 5<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7<sup>e</sup> vice-présidente, Le Val Saint Germain,  
Pierre LE FLOC'H, 8<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,  
Fabrice ARBELET, 11<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Nicolas FOUQUE, 12<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
William BERRICHILLO, 13<sup>e</sup> vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,  
Camille BERTINE, 14<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Olivier MARCHAU, 15<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,  
Gérard KERVRAN, 5<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

#### Etaient excusés :

Fatima OGBI, 3<sup>e</sup> vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,  
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6<sup>e</sup> vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,  
Gilles FRAYSSE, 10<sup>e</sup> vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Jean-Claude DESILE, 3<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,  
Sylvain TANGUY, 4<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,  
Emmanuel DASSA, 6<sup>e</sup> conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,



SYNDICAT DE L'ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 JUIN 2024**

**N°2024.29 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION ET LA MISE EN CONFORMITE D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES SIS CLOS DE L'AULNAYE A SAINT-YON**

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**VU** les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'à la suite des investigations terrain des services collecte et conformité, une connexion du réseau d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées et un by-pass des eaux usées vers la rivière ont été relevés dans le lotissement du Clos de l'Aulnaye sur la commune de Saint-Yon,

**CONSIDERANT** qu'afin de supprimer cette connexion et arrêter les pollutions, il est nécessaire de créer un nouveau réseau d'eaux usées. Les travaux consisteront en la pose de 50 ml de tuyaux de polypropylène en diamètre 200 mm,

**CONSIDERANT** que parallèlement, le service conformité travaillera avec les usagers afin de rétablir les connexions des eaux usées et des eaux pluviales,

**CONSIDERANT** que le montant global de l'opération (études, travaux, réception) s'élève à 45 000€ HT et que des subventions sont attendues :

- 40% de subvention de l'AESN, soit 18 000 €,
- 15% du Conseil Départemental de l'Essonne, soit 6 750 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subventions pour une mise en conformité des réseaux sis Clos de l'Aulnaye à Saint-Yon, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Essonne,

**DIT** que les crédits et dépenses correspondants seront inscrits au budget,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 4 juin 2024,

  
Le Président  
François CHOLLEY  
SYNDICAT DE L'ORGE

  
Le secrétaire de séance  
Thierry DEGIVRY  
SYNDICAT DE L'ORGE